

---

**PAR COURRIER**

Montréal, le 18 décembre 2019

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 26 novembre 2019 (réf : Renseignements et documentation concernant Investissement Québec et Element AI)

N/D : 1-210-548

---

Nous faisons suite en ce jour à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la « Loi sur l'accès ») datée du 26 novembre 2019, reçue à nos bureaux le 28 novembre 2019 et dont copie est jointe en annexe et à notre accusé de réception daté du 29 novembre 2019.

Après vérification, veuillez trouver ci-joint le document comportant les éléments constituant notre réponse. En regard aux documents non transmis ainsi qu'aux informations caviardées aux éléments transmis, nous invoquons au soutien de notre décision les articles suivants de la Loi sur l'accès, à savoir les articles 9, 14, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 33, 34, 37, 53, 54, 56 et 59, ainsi que le privilège avocat-client. Une copie de ces articles est jointe à la présente.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

*«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.*

*Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.*

*Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»*

.../2

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat  
Conseiller spécial, mandats stratégiques

p.j. Votre demande d'accès du 26 novembre 2019

Documents remis

Copie des articles de la Loi sur l'accès 9, 14, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 33, 34, 37, 53, 54, 56 et 59



Montreal, le 26 novembre 2019

Me Marc Paquet  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels  
Investissement Québec  
600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1500  
Montréal (Québec) H3B 4L8

**OBJET : Demande d'accès à des documents**

Monsieur,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s):

Renseignements et documentation (notes, courriels, etc) qui touche sur Investissement Québec et Element AI.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer,, Monsieur, mes salutations distinguées.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 25 février 2019 16:01  
**À:** 'Dave Laforge'  
**Objet:** Element AI - data room

Salut,

Mardi, je suis dispo à 14h00 pour le rdv tél,

Bye, Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télééc. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 25 février 2019 16:16  
**À:** Alma Rivera  
**Cc:** Mathieu Gingras  
**Objet:** Element AI - demande d'avis  
**Pièces jointes:** Element AI - demande d'avis.docx

Alma,

Une nouvelle demande d'avis pour le MEI,

Merci, Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 26 février 2019 16:26  
**À:** Anick Fortin  
**Cc:** Vickie Fauteux; Mathieu Gingras  
**Objet:** Element AI - demande de retombées  
**Pièces jointes:** Element AI - Demande DEP.docx; Gouvernement of Quebec - Element AI's growth (Feb 2019) (1).pdf; 2019 Budget - Board Approval - 02.06.2019[1] (1).pdf; 2019 Budget - Board Approval - 02.06.2019[1] (1).xlsx

Bonjour Anick,

Voici une nouvelle demande de retombées.

J'ai joint tous les documents à ma disposition. Si possible pour le vendredi 8 mars.

Merci, Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 12 mars 2019 11:51  
**À:** Mathieu Gingras  
**Objet:** Retombées - Element AI

Les as-tu reçues??

Peux-tu relancer Vickie??

Merci!!!

Hugo

---

**De:** Marie-Josée Giroux  
**Envoyé:** 12 mars 2019 17:28  
**À:** Frédéric Simard; Hugo Lacroix  
**Objet:** ELEMENT AI

\*LesAffaires.com, 11 ma

# Intelligence artificielle: le pa revendique un meilleur enc

PAR LA PRESSE CANADIENNE



Marie-Josée

**Marie-Josée Giroux**  
**Directrice, Financement spécialisé**  
**MONTRÉAL**

*Je serai à l'extérieur du 28 février au 11 mars exclusivement.*

Direction, Financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-1428  
Télééc. : 514 873-7305  
1 866 870-0437



**PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS**

**AC**

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.**

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 13 mars 2019 16:01  
**À:** 'Claire Adam'; 'Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca'  
**Cc:** Mathieu Gingras  
**Objet:** Rdv tél - Element AI

Bonjour,

Que diriez-vous d'un point téléphonique sur le dossier vendredi am?

Quelles sont vos dispos?

Merci, Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Marie-Josée Giroux  
**Envoyé:** 15 mars 2019 20:35  
**À:** Frédéric Simard  
**Objet:** Re: EAI

Merci Frédéric!

J'ai beaucoup aimé le « *est-ce normal* ».

Bon week-end!

**Marie-Josée Giroux**  
**Directrice Financement spécialisé - Montréal**

Envoyé de mon iPad

Le 15 mars 2019 à 20:32, Frédéric Simard <[Frederic.Simard@invest-quebec.com](mailto:Frederic.Simard@invest-quebec.com)> a écrit :

PTI

Envoyé de mon iPhone

Frédéric Simard  
Directeur principal financement spécialisé  
Investissement Québec

Tél. : 418 646-6009

Cell. : [REDACTED]

Début du message transféré :

**Expéditeur:** Frédéric Simard <[Frederic.Simard@invest-quebec.com](mailto:Frederic.Simard@invest-quebec.com)>  
**Date:** 15 mars 2019 à 20:31:42 UTC-4  
**Destinataire:** Sebastian Boisjoly <[sebastian.boisjoly@invest-quebec.com](mailto:sebastian.boisjoly@invest-quebec.com)>  
**Objet: Rép :** FSI **EAI** PDI

Salut Seb,

Marie-Josée voulait voir la note avant de nous la faire suivre pour nos commentaires.

Elle va la regarder en fin de semaine et nous la faire suivre par la suite.

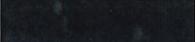
Tu dois prévoir la recevoir lundi.

Bonne fin de semaine!

Envoyé de mon iPhone

Frédéric Simard  
Directeur principal financement spécialisé  
Investissement Québec

Tél. : 418 646-6009

Cell. : 

Le 15 mars 2019 à 19:02, Sebastian Boisjoly  
<[sebastian.boisjoly@invest-quebec.com](mailto:sebastian.boisjoly@invest-quebec.com)> a écrit :

Bonjour Frédéric,

Je n'ai pas reçu doc sur EAI, est-ce normal ? Je veux juste  
planifier, merci.

Repose ta voix en fin de semaine.

À bientôt

Sebastian

Envoyé de mon iPhone

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 18 mars 2019 12:10  
**À:** Marie-Josée Giroux  
**Objet:** TR: 2019-XXXXX\_Element AI\_Note générale\_15 mars 2019.docx  
**Pièces jointes:** 2019-XXXXX\_Element AI\_Note générale\_15 mars 2019.docx

Note de Dave

Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal  
Direction du financement spécialisé - Montréal  
Tél. : 514 873-3974

---

**De :** Dave Laforge [mailto:Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 18 mars 2019 09:53  
**À :** Hugo Lacroix <hugo.lacroix@invest-quebec.com>  
**Objet :** 2019-XXXXX\_Element AI\_Note générale\_15 mars 2019.docx



Bon matin Hugo,

Pour faire suite à mon message, ci-joint ma note pour commentaires. Les chiffres en rouge sont des estimés à réviser.

Merci,

Dave

---

**Dave Laforge | Conseiller en interventions stratégiques**  
Direction des projets économiques majeurs  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

380, rue Saint-Antoine Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7  
514 499-2199, poste 5358 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)



NO  
VC

**INDUSTRIE 4.0**  
Mission économique à *Hannover Messe* ... 19 au 24 avril 2020

**INSCRIVEZ-VOUS**  
**AVANT LE 15 DÉCEMBRE!**

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:  
[dave.laforge@economie.gouv.qc.ca](mailto:dave.laforge@economie.gouv.qc.ca)

---

**De:** Marie-Josée Giroux  
**Envoyé:** 18 mars 2019 17:19  
**À:** Sebastian Boisjoly  
**Cc:** Frédéric Simard; Hugo Lacroix; Mathieu Gingras  
**Objet:** ELEMENT AI  
**Pièces jointes:** 9287 (7 secondes) Messagerie vocale.mp3

Bonjour,

J'ai tenté de te rejoindre à nouveau sans succès. À titre informatif, nous avons prévu compléter la note aujourd'hui, mais ce ne sera pas possible puisque nous sommes en attentes de certaines précisions de l'entreprise.

Nous te revenons dès qu'elle sera complétée, l'entreprise prévoit nous transmettre ces informations d'ici demain au plus tard.

Cordialement,

Marie-Josée

**Marie-Josée Giroux**  
Directrice, Financement spécialisé  
MONTRÉAL

Direction, Financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-1428  
Télééc. : 514 873-7305  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De :** Microsoft Outlook **De la part de** Sebastian Boisjoly  
**Envoyé :** 18 mars 2019 15:26  
**À :** Marie-Josée Giroux <mariejosee.giroux@invest-quebec.com>  
**Objet :** Message vocal de Sebastian Boisjoly (7 secondes)

**Vous avez reçu un message vocal de Sebastian Boisjoly à 9287**

ID de l'appelant: [9287](#)  
Fonction: Vice-président, Capital de risque et fonds d'investissement  
Travail: [514 873-9287](#)  
Mobile: [REDACTED]  
Courrier électronique: [sebastian.boisjoly@invest-quebec.com](mailto:sebastian.boisjoly@invest-quebec.com)  
Adresse de messagerie instantanée: [sebastian.boisjoly@investquebec.com](mailto:sebastian.boisjoly@investquebec.com)

Nouveau message vocal reçu.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 19 mars 2019 16:07  
**À:** Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca  
**Objet:** Element AI

Dave, ma note est auprès de Sebastian Boisjoly.

Je te libère la note "muy rapido"

Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Sebastian Boisjoly  
**Envoyé:** 20 mars 2019 15:29  
**À:** Hugo Lacroix  
**Cc:** Marie-Josée Giroux; Frédéric Simard  
**Objet:** RE: Element AI - Note DFSM  
**Pièces jointes:** 2019-03-19 Element AI Note IQ (final)\_sb.docx

Bonjour,

Voici mes commentaires.

Merci

SB

---

**De :** Hugo Lacroix  
**Envoyé :** 19 mars 2019 16:05  
**À :** Sebastian Boisjoly <sebastian.boisjoly@invest-quebec.com>  
**Cc :** Marie-Josée Giroux <mariejosee.giroux@invest-quebec.com>; Frédéric Simard <Frederic.Simard@invest-quebec.com>  
**Objet :** Element AI - Note DFSM

Bonjour Sebastian,

Voici la note DFSM pour consultation et commentaires.

N'hésite pas à me contacter pour toute précision,

Bien à toi,

Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télééc. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 21 mars 2019 10:15  
**À:** Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca  
**Cc:** 'Raymond Jeudi'; 'pierre.dupont@economie.gouv.qc.ca'; Marie-Josée Giroux; Frédéric Simard  
**Objet:** Element AI - Note IQ  
**Pièces jointes:** 2019-03-20 Element AI Note IQ.DOCX

Bonjour Dave,

Voici la note IQ pour le projet d'Element AI.

À bientôt, Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AG

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Pierre Dupont <Pierre.Dupont@economie.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 22 mars 2019 11:22  
**À:** Marie-Josée Giroux  
**Cc:** Dave Laforge; Raymond Jeudi  
**Objet:** Element AI  
**Pièces jointes:** 2018-13343-1\_Element AI\_Note générale.docx



Marie-Josée,  
ci-jointe la note sur Element AI qui sera transmise à nos autorités.

Meilleures salutations,

Pierre

---

**Pierre Dupont | Directeur général**  
Direction générale des interventions stratégiques  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

NO  
VC

710, place D'Youville, 9e étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
418 691-5698, poste 4962 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)  
Télécopieur : 418 643-0326



**INDUSTRIE 4.0**  
Mission économique à *Hannover Messe* ... 19 au 24 avril 2020

**INSCRIVEZ-VOUS**  
**AVANT LE 15 DÉCEMBRE!**

---

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:  
[pierre.dupont@economie.gouv.qc.ca](mailto:pierre.dupont@economie.gouv.qc.ca)

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 22 mars 2019 16:36  
**À:** Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca; 'pierre.dupont@economie.gouv.qc.ca'  
**Cc:** Marie-Josée Giroux; Frédéric Simard  
**Objet:** Element AI - Note MEI commentée IQ  
**Pièces jointes:** 2018-13343-1\_Element AI\_Note générale - Commentée IQ.docx

Bonjour,

Voici la note commentée par IQ.

Je vous souhaite une belle fin de semaine,

Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

## Danielle Vivier

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 9 mai 2019 12:19  
**À:** Marie-Josée Giroux  
**Objet:** TR: 2019-XXXXX\_Element AI\_Note générale.docx  
**Pièces jointes:** 2019-XXXXX\_Element AI\_Note générale.docx

À discuter, Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal  
Direction du financement spécialisé - Montréal  
Tél. : 514 873-3974

---

**De :** Dave Laforge [mailto:Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 9 mai 2019 10:40  
**À :** Hugo Lacroix <hugo.lacroix@invest-quebec.com>  
**Objet :** 2019-XXXXX\_Element AI\_Note générale.docx



---

**Dave Laforge | Conseiller en interventions stratégiques**  
Direction des projets économiques majeurs  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

NO  
VC

380, rue Saint-Antoine Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7  
514 499-2199, poste 5358 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)



**INDUSTRIE 4.0**  
Mission économique à *Hannover Messe* ... 19 au 24 avril 2020

**INSCRIVEZ-VOUS**  
**AVANT LE 15 DÉCEMBRE!**

---

**Avis de confidentialité**

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:  
[dave.laforge@economie.gouv.qc.ca](mailto:dave.laforge@economie.gouv.qc.ca)

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 9 mai 2019 14:58  
**À:** Marie-Josée Giroux  
**Cc:** Frédéric Simard  
**Objet:** Element AI - Note MEI commentée IQ  
**Pièces jointes:** 2019-XXXXX\_Element AI\_Note générale (commentée IQ 2019-05-09).docx

Bonjour Marie-Josée,

Voici mes commentaires sur la note du MEI.

La note commentée se trouve dans le I.

Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 28 mai 2019 12:21  
**À:** Marie-Josée Giroux  
**Cc:** Frédéric Simard  
**Objet:** Element AI - Note IQ  
**Pièces jointes:** 2019-05-28 Element AI Note IQ.docx

Bonjour Marie-Josée,

Voici la note IQ modifiée en fonction du projet de ronde de capital.

Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télec. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Marie-Josée Giroux  
**Envoyé:** 11 juin 2019 12:14  
**À:** Hugo Lacroix  
**Objet:** Élément AI

Bonjour,

Est-ce que tu peux stp faire un suivi avant ton départ pour le Grand Défi avec l'entreprise afin d'avoir un up date des négociations avec [REDACTED]?

Merci!!!

Marie-Josée Giroux  
Directrice financement spécialisé-Montréal

Envoyé de mon iPhone

---

**De:** Dave Laforge <Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 19 juin 2019 11:36  
**À:** Hugo Lacroix  
**Objet:** Élément AI - état de situation - 2019-06-19.docx  
**Pièces jointes:** Élément AI - état de situation - 2019-06-19.docx



Projet pour discussion

---

**Dave Laforge** | Conseiller en interventions stratégiques  
Direction des projets économiques majeurs  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

NO  
VC

380, rue Saint-Antoine Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7  
514 499-2199, poste 5358 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)



**INDUSTRIE 4.0**  
Mission économique à *Hannover Messe* 19 au 24 avril 2020

**INSCRIVEZ-VOUS**  
**AVANT LE 15 DÉCEMBRE!**

---

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:  
[dave.laforge@economie.gouv.qc.ca](mailto:dave.laforge@economie.gouv.qc.ca)

---

**De:** Marie-Josée Giroux  
**Envoyé:** 21 juin 2019 15:41  
**À:** Hugo Lacroix  
**Cc:** Frédéric Simard  
**Objet:** Réunion: 16h - ELEMENT AI.

Bonjour,

Stp nous transférer l'invitation de 16h?

Merci!!!

**Marie-Josée Giroux**  
**Directrice Financement spécialisé - Montréal**

Envoyé de mon iPad

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 9 juillet 2019 16:40  
**À:** Marie-Josée Giroux  
**Objet:** Re: Me voir stp dès que possible: Element AI. Merci!!!

Je viens te voir dans 5 min

Envoyé de mon iPhone

Le 9 juill. 2019 à 15:28, Marie-Josée Giroux <[mariejosee.giroux@invest-quebec.com](mailto:mariejosee.giroux@invest-quebec.com)> a écrit :

Marie-Josée

**Marie-Josée Giroux**  
**Directrice, Financement spécialisé**  
**MONTREAL**

Direction, Financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-1428  
Télec. : 514 873-7305  
1 866 870-0437

<image001.jpg> <image002.jpg>

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.**

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Dave Laforge <Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 9 juillet 2019 17:38  
**À:** Hugo Lacroix  
**Objet:** 2019-07-03 Element AI\_Annexe au décret (FINAL).docx  
**Pièces jointes:** 2019-07-03 Element AI\_Annexe au décret (FINAL).docx



---

**Dave Laforge** | Conseiller en interventions stratégiques  
Direction des projets économiques majeurs  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

NO  
VC

380, rue Saint-Antoine Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7  
514 499-2199, poste 5358 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)



**INDUSTRIE 4.0**  
Mission économique à *Hannover Messe* ... 19 au 24 avril 2020

**INSCRIVEZ-VOUS**  
**AVANT LE 15 DÉCEMBRE!**

---

Avis de confidentialité  
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:  
[dave.laforge@economie.gouv.qc.ca](mailto:dave.laforge@economie.gouv.qc.ca)

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 15 juillet 2019 12:14  
**À:** Dave Laforge  
**Objet:** Element AI - Décret et annexe

Salut,

As-tu les versions finales approuvées?

J'en ai besoin pour l'autorisation,

Merci! Hugo

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal

Direction du financement spécialisé - Montréal  
413, rue Saint-Jacques, bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : 514 873-3974  
Télééc. : 514 873-8490  
1 866 870-0437



PROPULSER NOS  
MANUFACTURIERS

AC

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement.

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)  
L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 29 juillet 2019 11:10  
**À:** Celina Machado  
**Objet:** TR: Element AI - Décret  
**Pièces jointes:** 782-2019 Element AI 2019-07-08 (1).pdf

**Hugo T. Lacroix**  
Directeur de comptes principal  
Direction du financement spécialisé - Montréal  
Tél. : 514 873-3974

---

**De :** Raymond Jeudi [mailto:Raymond.Jeudi@economie.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 18 juillet 2019 17:43  
**À :** Hugo Lacroix <hugo.lacroix@invest-quebec.com>  
**Cc :** Marie-Josée Giroux <mariejosee.giroux@invest-quebec.com>; Dave Laforge <Dave.Laforge@economie.gouv.qc.ca>  
**Objet :** TR: Element AI - Décret



Bonjour Hugo

Comme convenu.

Voici le décret.

Cordialement

---

**Raymond Jeudi, B. SC. M. Env. MBA | Directeur**  
Direction des projets économiques majeurs  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 9e étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
418 691-5698, poste 4995 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)



**INDUSTRIE 4.0**  
Mission économique à *Hannover Messe* ... 19 au 24 avril 2020

**INSCRIVEZ-VOUS**  
**AVANT LE 15 DÉCEMBRE!**

NO  
VC

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur:

[raymond.jeudi@economie.gouv.qc.ca](mailto:raymond.jeudi@economie.gouv.qc.ca)

---

**De :** Marie-Josée Nolin

**Envoyé :** 18 juillet 2019 17:36

**À :** Raymond Jeudi <[Raymond.Jeudi@economie.gouv.qc.ca](mailto:Raymond.Jeudi@economie.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Element AI - Décret



---

**Marie-Josée Nolin | Adjointe administrative**

Bureau du sous-ministre adjoint aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 9e étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

418 691-5698, poste 5969 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)

---

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur: [marie-](mailto:marie-josee.nolin@economie.gouv.qc.ca)

[josee.nolin@economie.gouv.qc.ca](mailto:josee.nolin@economie.gouv.qc.ca)

---

**De:** Hugo Lacroix  
**Envoyé:** 29 juillet 2019 11:14  
**À:** Celina Machado  
**Objet:** Envoi d'un message : Element AI - D151955 - Recommandation et autorisation.docx  
**Pièces jointes:** Element AI - D151955 - Recommandation et autorisation.docx

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

Element AI - D151955 - Recommandation et autorisation.docx Message de sécurité

## RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES

### LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, chapitre A-2.1)

---

**9.** Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

**14.** Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

**21.** Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

**23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

**24.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

**27.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

**31.** Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

**33.** Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

**34.** Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

**56.** Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.